



# DCOL

Le dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales

## CADRE ET CONTEXTE DE MISE EN PLACE DE DCOL

En 2017, Cités Unies France a réalisé une étude auprès des collectivités territoriales et de ses partenaires, afin de mieux connaître et comprendre leurs attentes en matière d'appui à la mise en œuvre de leur action internationale.

Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources budgétaires, les collectivités ont exprimé le besoin de leur faciliter l'accès aux financements, mais aussi d'avoir un appui à l'élaboration ou à l'évolution de leurs stratégies d'actions à l'international, pour qu'elles intègrent de nouveaux enjeux, notamment liés au développement territorial.

C'est pourquoi, Cités Unies France, avec l'appui de ses partenaires, l'Agence Française de Développement et la DAECT, a mis en place un dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités (DCOL), afin de leur apporter les ressources nécessaires pour leur permettre de pérenniser, amplifier et légitimer leur engagement dans l'action internationale.



« Un accompagnement sous forme de formation collective aux démarches d'évaluation de projet pour l'ensemble du service des Relations Internationales de la Métropole a été proposé. »

**Audrey Donadey Pascal**, cheffe de projet, Nice Métropole.



« Le dispositif est arrivé au moment où nous nous réinterrogeons sur notre feuille de route « Action extérieure », avec la volonté de mieux structurer notre action internationale, pour plus de visibilité, d'efficacité et une meilleure valorisation du retour sur le territoire »

**Marion Maurel**, responsable du pôle coopérations internationales, Grand Angoulême

## TROIS VOLETS D'INTERVENTION



Appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international



Appui au montage de projet



Appui aux démarches d'évaluation de projet

Avec le soutien de



## OBJECTIFS

- **Renforcer** la qualité des démarches et projets des collectivités liés à l'international par un soutien à l'ingénierie ;
- **Permettre** aux collectivités territoriales de monter leurs projets et de les déposer dans le cadre des appels à projets ;
- **Développer** leurs capacités d'intervention ;
- **Renforcer** leurs compétences en matière d'identification et de montage de projets de coopération internationale.

« Les outils proposés par CUF dans le cadre du DCOL sont particulièrement pertinents et répondent à nos problématiques quotidiennes. Dans le contexte du rapprochement du Conseil départemental des Bouches du Rhône et de la métropole Aix-Marseille Provence, ils nous paraissent important de réfléchir aux convergences existantes entre nos deux collectivités afin d'anticiper bien en amont leur fusion. »

**Jean-Marc Buisson**, directeur des relations internationales, Conseil départemental des Bouches du Rhône.



« Nous avons sollicité un accompagnement pour préparer un dossier de réponse à un appel à propositions de l'Union Européenne (Villes durables en Afrique subsaharienne) avec l'aide d'un expert consultant extérieur. Le montant maximal prévu a permis de financer une prestation complète de l'expert (déplacements, vacations, défraiement...) sur une durée satisfaisante. »

**Xavier Bares**, responsable coopérations internationales Nantes Métropole.

» Concernant la contribution des collectivités, **deux recours** sont possibles selon les procédures internes des collectivités :



CUF envoie un devis, à partir duquel la collectivité émet un bon de commande. Dès la réception de ce bon de commande par CUF, qui engage la collectivité, la mission pourra démarrer. CUF envoie ensuite la facture pour règlement.



Si le service financier de la collectivité n'autorise pas la première proposition de procédure, une convention est établie entre CUF et la collectivité, cette dernière est adoptée en délibération.

## LE FONCTIONNEMENT DE DCOL

Le dispositif est doté d'un fonds de 100 000 € pour la période du 1er octobre 2018 au 30 juin 2019. Il n'y a pas de montant plancher pour les prestations, mais il ne pourra excéder 15.000 euros. Cet appui prend la forme de mise à disposition d'une expertise technique externe, assurée par des prestataires, que le dispositif prend en charge à hauteur de :

80%

De la prestation si la collectivité est **adhérente** à Cités Unies France

50%

De la prestation si la collectivité **n'est pas adhérente** à Cités Unies France

## La gouvernance

Un comité de pilotage, composé de Cités Unies France et de ses partenaires, l'AFD et la DAECT, est mis en place afin :

- D'**instruire** les dossiers et de **sélectionner les propositions**. A cette occasion, Cités Unies France invite des élus membres de son réseau.
- D'assurer le **suivi-évaluation** du dispositif et de prendre toutes les décisions concernant la conduite et la mise en œuvre de DCOL, mais aussi les mesures d'ajustement ou de réorientation du dispositif.

### CONSTITUTION D'UN VIVIER D'EXPERTS



Le démarrage et la mise en œuvre de DCOL s'est fait d'abord à travers la constitution d'un vivier d'experts. Pour cela, Cités Unies France a lancé un appel d'offres le 21 septembre 2018. Ce vivier d'experts a pu ainsi se positionner et répondre aux deux appels d'offres lancés par Cités Unies France pour l'accompagnement des collectivités territoriales françaises retenues dans le cadre d'appels à soumission.

#### OZ BUSINESS

Cabinet situé à Fontaine (Isère), spécialisé en mission de conseil en marketing stratégique et financier. Depuis 2013, ils développent une offre de conseil-expertise auprès d'ONG, de collectivités françaises et étrangères dans le cadre de leur action internationale ou d'autres politiques publiques : finances locales, management territorial.

#### FLORA GELEY

Auto-entrepreneuse, spécialisée en montage et gestion de projets, en particulier européens compte tenu de son parcours professionnel, notamment auprès de la Commission Européenne à Bruxelles.

#### B. LINK

Cabinet situé à Barcelone, composé d'une équipe permanente de trois consultants seniors, élargie ponctuellement par des collaborations techniques avec des experts sur des domaines ou territoires ; spécialisé dans le montage et la gestion de projets, notamment européen, avec plusieurs expériences sur de la coopération territoriale (INTERREG) ou éducative (Erasmus +).



« Les échanges ont été instructifs et les outils transmis nous permettront d'orienter efficacement notre future stratégie de coopération internationale. »

**Julian Creuzé**, chargé des relations internationales, Ville d'Angers.

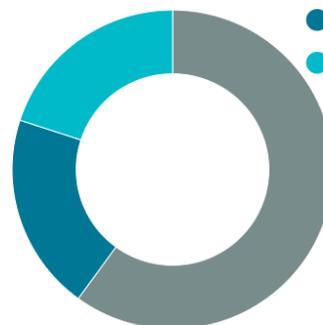
# TYPLOGIE DES 9 DOSSIERS INSTRUITS LORS DU 1ER APPEL

Type de collectivités territoriales



- Métropoles 20%
- Conseil régional 10%
- Conseil départemental 10%
- Communes 40%
- Parc naturel régional 10%
- Communauté d'agglomérations 10%

Type de volets



- Elaboration d'une stratégie à l'international 20%
- Montage de projet 60%
- Démarches préalables à une évaluation 20%

## PRÉSENTATION DES LAURÉATS DU 1ER APPEL



La ville d'Angers dispose d'un partenariat historique avec Bamako au Mali, qui implique de nombreux services de la collectivité. Aujourd'hui, sous une nouvelle impulsion politique, elle souhaiterait définir une nouvelle stratégie d'action en direction de ce territoire, tout en consolidant et valorisant les expériences existantes.



Dans la perspective de la fusion entre la Métropole Aix-Marseille Provence et le département des Bouches du Rhône, ce dernier sollicite un appui à l'élaboration d'une stratégie commune d'Action à l'International. Cette stratégie a pour objectif d'apporter une cohérence entre les actions individuelles des deux collectivités afin de définir un cadre d'action commun pour l'avenir.



La collectivité sollicite un appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international, avec un focus sur les industries culturelles et créatives. Ainsi qu'un appui aux démarches d'évaluation afin d'être mieux outillés sur ce volet, avec comme terrain d'expérimentation le projet qu'ils montent actuellement avec la ville de Zapopan au Mexique dans le cadre de la FICOL.



Forte d'une expérience réussie d'appui à la structuration d'agences municipales organisatrices de services urbains avec son partenaire de Dschang au Cameroun, Nantes Métropole a sollicité un appui au montage de projet dans le cadre de l'appel à projet « Villes Durables » de l'Union Européenne afin d'élargir ce travail à l'intercommunalité de la Menoua, avec un terrain d'application spécifique autour des énergies renouvelables.



La Métropole sollicite un appui aux démarches d'évaluation de projet, exercice nouveau pour eux puisqu'ils ont répondu pour la première fois à un appel à projet de la DAECT et doivent donc évaluer le projet financé. Ce projet de police environnementale avec leur partenaire de Sousse en Tunisie, a pu servir de cas d'étude lors de cet accompagnement.



### Contacts

- Linda Naili : 01 53 41 81 90 - l.naili@cites-unies-france.org
- Sahra Cherid : 01 53 41 81 93 - s.cherid@cites-unies-france.org